

Electricité verte ?

[le comparateur d'électricité vert porté par Greenpeace](https://www.guide-electricite-verte.fr/)  
<https://www.guide-electricite-verte.fr/>

## **Electricité : l'imposture des « offres vertes » (Le Monde)**

La plupart des fournisseurs d'électricité proposent des « contrats verts », mais ils se contentent en fait d'acheter des certificats, un mécanisme qui ne soutient pas le développement des énergies renouvelables.

Par [Nabil Wakim](#) Le Monde - 26-08-2019

De prime abord, en regardant le marché français de l'électricité, il y aurait de quoi se féliciter : environ 70 % des offres proposées par les fournisseurs d'électricité sont des « offres vertes ». Officiellement, elles permettent au client qui a souscrit ce type de contrat de se fournir en électricité d'origine renouvelable, produite par des barrages hydroélectriques, des éoliennes ou des panneaux solaires.

Les publicités des fournisseurs sur le sujet se multiplient : « *Envie de contribuer à la transition énergétique en toute simplicité ?* », promet le site d'un grand groupe énergétique, quand un autre propose d'« *agir pour la planète tout en faisant des économies* ». De fait, les principaux fournisseurs ont pris résolument ce virage : chez Engie (ex-GDF Suez), toutes les offres sont passées au vert, Total Direct Energie s'est également lancé sur ce secteur. Même le géant du nucléaire EDF, qui compte plus de 28 millions d'abonnés à son tarif bleu réglementé par l'Etat, s'y est mis avec l'offre « vert électrique », qui rencontre pour l'instant un succès assez mesuré, avec quelque 300 000 contrats.

**Lire aussi [Electricité : Engie condamné à un million d'euros au profit d'EDF pour démarchages abusifs](#)**

Mais derrière les arguments commerciaux prétendument écologistes des fournisseurs se cache une réalité très simple : en France, plus de 72 % de la production d'électricité est d'origine nucléaire, qui n'est pas incluse dans les offres vertes. Alors comment peuvent-ils tous vendre du « vert » ?

### **Un système parfois absurde**

Concrètement, l'électricité arrivant au consommateur qui a souscrit à l'une de ces offres n'est pas produite directement par des éoliennes, des barrages ou des panneaux solaires. Le fournisseur achète l'électricité à des producteurs (en France, principalement EDF), puis compense l'équivalent en achetant des certificats de garantie d'origine à des producteurs d'énergie renouvelable – le plus souvent des barrages hydroélectriques.

Mais rien n'oblige les fournisseurs à se procurer ces certificats chez le producteur qui leur a vendu l'électricité. Ils peuvent même effectuer cette compensation au niveau européen. Un système qui confine parfois à l'absurde : il est possible d'acheter des certificats à des producteurs islandais, alors que l'île n'est même pas connectée au réseau européen !

Autrement dit : un fournisseur comme Total ou Engie peut acheter de l'électricité nucléaire à EDF, et puis compenser par des rachats de certificats d'origine ailleurs, dont les tarifs sont peu élevés.

D'autant que, dans le réseau, les électrons qui proviennent de toutes les sources de production se mélangent : impossible de dire si l'électricité qui vous permet d'allumer la lumière ou de démarrer le lave-linge provient directement d'une centrale nucléaire ou d'un parc éolien.

Les fournisseurs expliquent qu'ils sont transparents dans leur communication, mais l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les associations de consommateurs et le médiateur de l'énergie ont souligné à plusieurs reprises que beaucoup de consommateurs ne comprenaient pas ces subtilités. « *Le système est assez opaque : les fournisseurs achètent du nucléaire français et compensent par de la garantie d'origine qui peut provenir de barrages hydroélectriques norvégiens ou slovènes* », explique Nicolas Goldberg, membre du cabinet Colombus.

## Opacité

D'autant que ce système ne contribue pas au développement des énergies renouvelables en France. « *L'offre d'électricité verte standard, la plus courante aujourd'hui en France, n'apporte aucune garantie sur la provenance de l'électricité et des garanties d'origine* », souligne l'Ademe. De fait, ce sont des sites de production anciens et déjà amortis qui profitent de ce système, plutôt que des installations nouvelles. « *C'est vrai, le système des garanties d'origine n'aide pas vraiment le développement de nouvelles capacités d'énergies renouvelables*, reconnaît en privé un des acteurs du secteur. *Mais c'est aussi une manière de sensibiliser le public, tout en ayant des offres attrayantes.* »

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi [Energie : les « méthodes commerciales douteuses » des fournisseurs d'électricité et de gaz](#)**

Dans un avis rendu public fin 2018, l'Ademe propose de classer les offres en fonction du soutien effectif des fournisseurs au développement des énergies renouvelables. Elle défend la création d'une catégorie premium pour les plus vertueuses. « *Une offre premium implique l'achat de l'électricité et des garanties d'origine au même producteur* », précise l'agence. Trois petits fournisseurs alternatifs, Enercoop, Ilek et Energie d'ici, sont classés dans cette catégorie par l'Ademe.

Dans une démarche similaire, Greenpeace a également publié, en 2018, un classement. « *Tous les fournisseurs d'électricité ne se valent pas. Beaucoup d'entre eux trompent les consommateurs en proposant des offres prétendument vertes qui ne sont, en fait, pas des offres d'électricité renouvelable* », expliquait Alix Mazounie, chargée de campagne énergie pour Greenpeace France. Les trois entreprises déjà distinguées par l'Ademe pour leur soutien aux énergies renouvelables sont les mieux notées dans le classement de Greenpeace – l'ONG a par ailleurs été l'un des membres fondateurs de la coopérative Enercoop. En bas de classement, Greenpeace place Total Direct Energie, EDF et Engie, tous trois accusés de miser principalement sur le nucléaire ou sur les énergies fossiles.

Le médiateur de l'énergie a en partie intégré les recommandations de l'Ademe à son comparateur en ligne, [Energie-info.fr](http://Energie-info.fr), qui permet aux consommateurs de comparer de manière indépendante les offres des fournisseurs. On peut ainsi y voir quels sont ceux qui soutiennent le développement de la production d'énergies renouvelables et ceux qui achètent leurs certificats ailleurs en Europe. Certains, comme Total Direct Energie, n'ont toutefois pas communiqué de détail.

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** [Les énergies renouvelables stagnent, une mauvaise nouvelle pour le climat](#)

Des changements à la marge devraient intervenir dans les prochaines semaines : les nouvelles dispositions du plan énergie climat de l'Union européenne vont obliger les fournisseurs à un peu plus de transparence. Mais, pour les consommateurs, le flou sur la réalité de leurs contrats d'électricité devrait persister.

## **Le contexte**

### **Production**

En 2018, la France a produit 72 % de son électricité à partir de centrales nucléaires, 12 % avec des barrages hydroélectriques, 7 % à partir de gaz et de charbon. L'éolien a représenté 5 % de la production nationale et le solaire, 2 %. Et les bioénergies, 2 %.

### **Fournisseurs**

Une trentaine de fournisseurs se sont positionnés pour rivaliser avec EDF auprès des clients particuliers. Les deux principaux sont Engie (ex-GDF Suez) et Total Direct Energie.

### **EDF**

Malgré la concurrence exacerbée, le groupe EDF reste en position très dominante avec près de 80 % des foyers. Il commercialise des tarifs réglementés par l'Etat, et réévalués plusieurs fois par an. Mais l'opérateur historique perd 100 000 clients par mois depuis deux ans.

**Nabil Wakim**